

Rapport d'activités



2008



Édito



Une gestion équilibrée de la ressource en eau est essentielle pour garantir un développement harmonieux de nos territoires dans le respect de l'environnement. Cette ambition s'inscrit dans la vocation de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne qui assure au quotidien un rôle d'animation, de coordination et de conseil à l'échelle du bassin de la Vienne. Dans un contexte dicté par les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et caractérisé par la complexité de l'organisation des acteurs de l'eau, l'action de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne a pour but d'impulser et d'accompagner une gestion plus cohérente de la ressource.

Aussi, face aux défis qui s'offrent à nous, je mesure l'honneur d'introduire le bilan de la première année d'activité de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne présidée avec détermination par Jean-Paul DENANOT, mon prédécesseur. J'évalue aussi la responsabilité qui m'incombe dans cette fonction.

L'entrée en scène d'une nouvelle structure est toujours observée de près. Aussi, je me félicite de l'accueil favorable et des soutiens témoignés par la grande famille des acteurs de l'eau à l'égard de l'Etablissement. Cette reconnaissance qu'il conviendra de consolider conforte notre enthousiasme et notre détermination.

Placée, comme il se doit sous le signe de la mise en ordre de marche et de la reconnaissance auprès des partenaires du territoire, cette première année d'activité n'a pas pour autant délaissé la mise en œuvre de démarches opérationnelles. Ainsi, les thématiques telles que la gestion quantitative de la ressource, la morphologie, les zones humides, les poissons migrateurs ont donné lieu à des actions concrètes de nature à améliorer la connaissance, optimiser l'organisation des acteurs ou ajuster les règles de gestion.

Parmi les missions dévolues à l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, les sollicitations croissantes des porteurs de projets auprès de l'Etablissement en matière de conseil et d'assistance témoignent d'un réel besoin sur le territoire. De même, les actions de communication et de sensibilisation via la création d'un site internet, la production de nombreuses publications, l'organisation et la participation à diverses manifestations sur l'eau ont contribué à porter le message d'une nécessaire préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Enfin, 2008 marque la reconnaissance du périmètre de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) renforçant sa légitimité d'acteur institutionnel de la gestion de l'eau.

Je vous invite donc à prendre connaissance du bilan d'activités 2008 de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne et remercie sincèrement les services de l'Etablissement pour leur travail, les élus du comité syndical pour leur implication ainsi que les partenaires pour leur soutien.

Le Président de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne
Jean-Bernard DAMIENS

Quelques évènements de l'année 2008

1er février

Créé en septembre 2007, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne devient opérationnel dès le 1er février 2007.

27 février



Lancement et coordination d'une réflexion sur les conditions nécessaires à la reconquête de l'axe Vienne par les poissons migrateurs.

3 juin

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne s'installe à Feytiat début 2008 et inaugure officiellement ses nouveaux locaux le 3 juin 2008.

24 juin



la Vienne a organisé un débat public à Limoges.

Dans le cadre de la consultation publique sur l'eau, et plus particulièrement le SDAGE, engagée par les agences de l'eau, l'Etablissement Public du Bassin de

22 septembre

Reconstitution partielle de la CLE du SAGE Vienne et élection d'un nouveau président de la CLE.

21 octobre

Le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne est délimité par arrêté préfectoral en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne rejoint ainsi les 11 autres EPTB reconnus à ce jour en France comme acteurs institutionnels de la gestion de l'eau.



24 octobre

Les informations sur la gestion de l'eau du bassin de la Vienne et sur l'Etablissement sont désormais disponibles sur le site internet :

www.eptb-vienne.fr



Sommaire

| | |
|---|--------------|
| Edito | p. 3 |
| Quelques évènements de l'année | p. 4 |
| 1. Présentation de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne | p. 7 |
| 1.1. L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne | p. 7 |
| 1.2. Le bassin de la Vienne | p. 7 |
| 1.3. Reconnaissance en EPTB | p. 8 |
| 1.4. Ses Missions | p. 8 |
| 1.5. Ses élus | p. 9 |
| 1.6. Son équipe | p. 9 |
| 2. Bilan financier | p. 10 |
| 3. Les principales actions en 2008 | p. 11 |
| 3.1. Mise en oeuvre du SAGE Vienne | p. 11 |
| 3.2. Appui à la mise en place de procédures de gestion de l'eau sur le bassin | p. 13 |
| 3.3. Conduite d'études structurantes sur l'ensemble du bassin | p. 13 |
| 3.4. Assistance et conseils aux porteurs de projets | p. 15 |
| 3.5. Communication et sensibilisation | p. 16 |
| 3.6. Suivi et évaluation des procédures | p. 17 |



1. Présentation de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne

1.1. L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, créé le 10 septembre 2007, a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km²), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la mise en œuvre de la gestion de l'eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence. Il est également chargé de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne, approuvé en juin 2006.

Cet établissement est un syndicat mixte ouvert regroupant les Régions Limousin et Poitou-Charentes, les Départements de la Vienne et de la Charente, ainsi que les Communautés d'Agglomérations de Poitiers et du Pays Chatelleraudais.

1.2. Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires, puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 - 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin, de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de 21 157 km² et s'étend des contreforts nord occidentaux du massif central jusqu'au val de Loire, sur les Régions Limousin, Poitou Charentes et Centre et en particulier sur les départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.



1.3. Reconnaissance en EPTB

Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative aux risques technologiques et naturels, l'organisation des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) est officiellement reconnue.

Les traits caractéristiques des EPTB sont les suivants :

- groupement de collectivités associées en institution inter-départementale ou syndicat mixte ouvert,
- périmètre d'intervention correspondant à l'ensemble d'un bassin ou sous bassin hydrographique,
- objet visant à faciliter la gestion équilibrée de l'eau et notamment la prévention des inondations et la gestion des zones humides.

Depuis le 21 octobre 2008, le périmètre d'intervention de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne est délimité par arrêté préfectoral en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

1.4. Ses missions

● Favoriser la mise en place et coordonner les procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin

Outre l'animation du SAGE Vienne, l'Établissement Public du Bassin de la Vienne s'emploie à assister les acteurs locaux souhaitant mettre en place des outils de gestion intégrée (SAGE, Contrats territoriaux, Contrats de rivières, etc.).

● Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes sur l'ensemble du bassin

Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, des études sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public du Bassin de la Vienne à l'échelle du bassin versant, ou d'une partie de celui-ci.

Les informations émanant de ces études sont (sauf cas particuliers) mises à disposition des acteurs de l'eau du bassin.

Les études s'inscrivent également dans la continuité d'investigations initiées dans le cadre du SAGE Vienne telles que l'identification des zones à dominantes humides, l'inventaire des ouvrages transversaux, la gestion quantitative de la ressource...

● Suivre les actions

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour l'évaluation des actions du SAGE Vienne, un tableau de bord est élaboré chaque année par l'Établissement Public du Bassin de la Vienne afin de renseigner les acteurs de l'eau. Cet outil est bâti à partir d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer les bénéfices des activités entreprises sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

● Assurer la communication et la sensibilisation

En matière de communication, les besoins des organismes intervenants dans la gestion de l'eau sont généralement analogues. Dans une optique d'économie d'échelle, l'Établissement Public du Bassin de la Vienne peut réaliser des supports de communication répondant à des besoins collectifs ou assister des porteurs de projet dans leurs démarches en matière de communication et de sensibilisation.

En outre, l'Établissement Public du Bassin de la Vienne assure ses besoins propres en terme de communication et valorisation de ses actions. L'utilisation d'une base de données et d'un Système d'Information Géographique permet d'assurer une valorisation et une diffusion des données environnementales du bassin de la Vienne (site internet, tableau de bord, etc.).

● Apporter conseils et assistance aux porteurs de projets

L'objectif de cette mission est d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets en matière de gestion de l'eau.

Les besoins des porteurs de projet étant très diversifiés, il est proposé de développer des prestations de conseils dans les domaines technique, juridique, administratif en réponse à des interrogations ponctuelles (relecture de documents administratifs, marchés, recherche juridique...).

1.5. Ses élus

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne est administré par un comité syndical composé de 8 délégués élus désignés par les collectivités adhérentes.

• Composition du bureau du syndicat (2008)

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Président | Jean-Paul DENANOT |
| 1 ^{er} Vice-Président | Jean-Bernard DAMIENS |
| 2 ^{ème} Vice-Présidente | Marie LEGRAND |
| 3 ^{ème} Vice-Président | Jean-Pierre JARRY |
| Secrétaire | Evelyne AZIHARI |



• Composition du Comité Syndical (2008)

| Collectivité | Titulaires | Suppléants |
|--|----------------------|--------------------|
| Région Limousin | Jean-Paul DENANOT | Béatrice DUFOR |
| | Jean-Bernard DAMIENS | Christian AUDOUIN |
| Région Poitou-Charentes | Marie LEGRAND | Reine-Marie DELAGE |
| | Serge MORIN | Georges STUPAR |
| Département de la Vienne | Jean-Pierre JARRY | Jean-Claude CUBAUD |
| Département de la Charente | Gérard DESOUHANT | Claude BURLIER |
| Communauté d'agglomération du pays Chatelleraudais | Evelyne AZHIARI | Jean-Claude BONNET |
| Communauté d'agglomération de Poitiers | Jean-Daniel BLUSSEAU | Anthony SIRAUT |

1.6. Son équipe

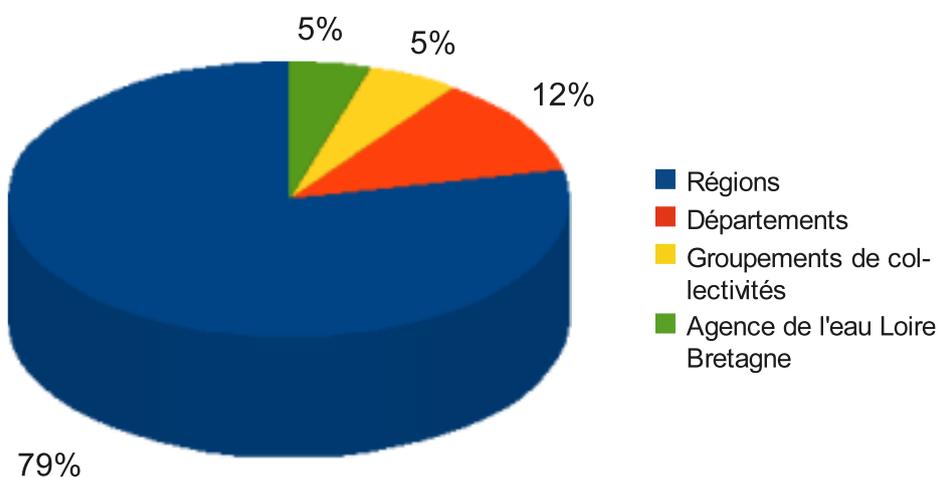
| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Directeur | Stéphane LORIOT |
| Chargé de Missions | Cédric MALRAISON |
| Chargée de Communication / SIG | Anne-Charlotte JEAN |
| Secrétaire / Comptable | Isabelle BOUCHOULE |

2. Bilan financier

Le compte administratif 2008 affiche un résultat d'exercice excédentaire de 53 343,75 €. Au regard des objectifs du programme d'action 2008, le taux de réalisation est de l'ordre de 90%. Les dépenses 2008 ont également été consacrées à l'installation de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne.



Ne disposant pas de fiscalité propre, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement du programme d'actions, des participations des collectivités membres et des subventions de l'agence de l'eau.



3. Les principales actions en 2008

3.1. Mise en œuvre du SAGE Vienne

● Suivi de la reconstitution de la CLE

Suite aux élections municipales et cantonales de mars 2008, le collège des élus de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne a partiellement été reconstitué.

Le 22 septembre la CLE s'est réunie à Saint-Junien (87). Durant cette réunion, le bureau a été partiellement renouvelé.

● Application de débits d'objectifs

Dans le cadre de la détermination par la CLE de débits d'objectifs sur l'Envigne et l'Ozon, les nouvelles règles de gestion ont été présentées auprès de représentants de la profession agricole (Chambre d'Agriculture, ADIV, CIVAM,...).

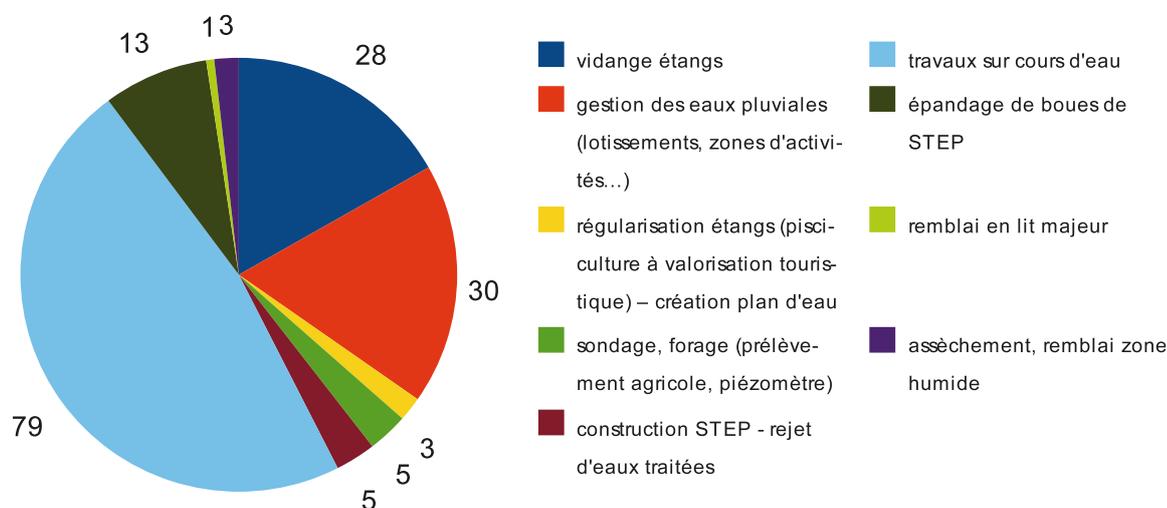
● Promouvoir les préconisations du SAGE

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne s'attache à promouvoir les préconisations du SAGE auprès des porteurs de projet, notamment dans le cadre de Contrats de Restauration et d'Entretien.

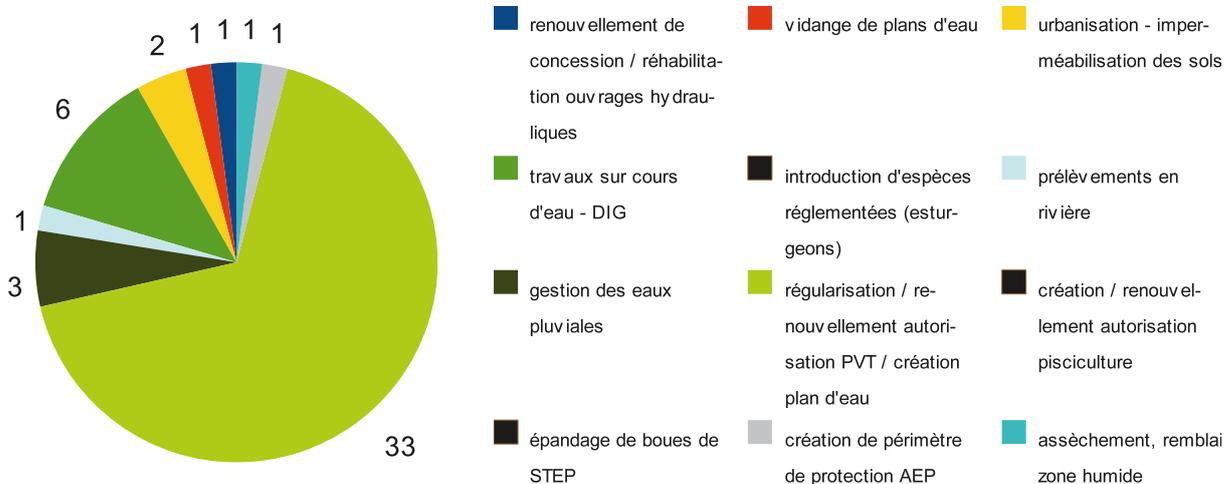
● Avis sur les dossiers réglementaires

Les services de l'État transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau sont compatibles ou rendues compatibles avec le SAGE Vienne.

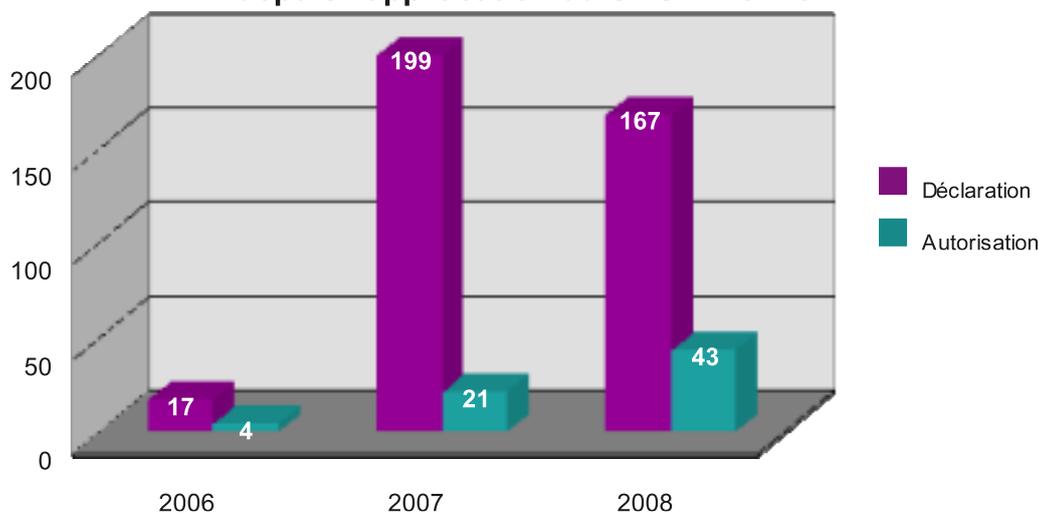
Dossiers de déclaration - 2008



Dossiers d'autorisation - 2008



Evolution du nombre de dossiers reçus depuis l'approbation du SAGE Vienne



● Actions de communication relatives au SAGE Vienne

• Lettre d'information

La Lettre d'information du SAGE Vienne est publiée chaque année afin de retracer les étapes de la mise en œuvre du SAGE. Ainsi, la 5^{ème} lettre d'information a été publiée en juin 2008.

• Plaquette de présentation du SAGE

Afin d'informer les nouveaux membres de la CLE (suite aux élections municipales), une plaquette de présentation du SAGE du Bassin de la Vienne a été créée.



3.2. Appui à la mise en place de procédures de gestion de l'eau sur le bassin

● Appui à la rédaction du Contrat de rivière Sédelle

Le contrat de rivière Sédelle étant en voie de finalisation, l'Etablissement a apporté son appui pour l'amélioration de l'articulation des objectifs et des actions proposés, afin que le Comité de bassin dispose d'un document définitif pour délivrer son agrément.

● Evaluation des besoins pour favoriser la mise en oeuvre de la DCE

En appui au réseau Territoire-Environnement-Emploi, l'Etablissement a proposé, en concertation avec les syndicats de rivière du bassin de la Vienne (de Poitou-Charentes), une méthodologie pour évaluer les besoins en personnel pour assurer la mise en oeuvre du programme de mesures de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Cette évaluation est basée sur un dimensionnement d'opérations types visant à améliorer la morphologie des milieux aquatiques.

3.3. Conduite d'études structurantes sur l'ensemble du bassin

● Thématiques migrateurs et seuils

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne pilote un comité technique sur la thématique des poissons migrateurs. Ce comité est composé de l'ONEMA, Edf, LOGRAMI, les Fédérations de pêche de la Vienne et de la Haute-Vienne...

Ce comité s'emploie à synthétiser les données et à organiser des investigations complémentaires, concernant l'étude de la franchissabilité du complexe hydroélectrique de l'Isle Jourdain et l'évaluation du potentiel piscicole sur la Vienne amont.

Par ailleurs, l'Etablissement prend contact avec les propriétaires d'ouvrages transversaux les plus problématiques pour le milieu aquatique, dans l'objectif de les informer sur la législation en vigueur, sur la problématique de rupture de la continuité écologique et de rechercher des solutions pour limiter les impacts.



● Gestion du risque d'inondations



Afin de répondre aux objectifs de la Directive Inondation du 26 novembre 2007, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne a effectué un diagnostic de la gestion du risque d'inondations. Ainsi, M^{elle} Lucile MAZEAU, stagiaire du Master 2 « Gestion de l'Environnement et Traitement des eaux » de l'Université de Limoges, a inventorié les enjeux humains, économiques et patrimoniaux à l'échelle du bassin de la Vienne. Ceci afin de proposer des actions dans la perspective de réalisation d'une étude relative à la prévention et à la gestion du risque d'inondations sur le bassin.

Ce diagnostic révèle que près de 16 000 personnes, 1 127 activités comprenant 100 entreprises de production, 363 établissements publics et 45 monuments historiques sont potentiellement exposés sur le

bassin de la Vienne. Les submersions concernent prioritairement la partie aval du bassin. 13% des communes du territoire disposent d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation. Il met également en lumière la présence de lacunes dans la gestion du risque d'inondations, notamment en matière d'information de la population en zone inondable.

● Assistance à la région Limousin sur l'étude des zones à dominante humide

Un inventaire et une caractérisation des zones à dominante humide à l'échelle du périmètre du SAGE Vienne et de la Région Limousin (sur la partie du bassin Loire Bretagne : 13 000 km²) a été réalisé pour le compte de la Région Limousin et supervisé par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne. Cet inventaire, résultant d'une analyse de diverses données (topographie, géologie, pédologie...) et de photo-interprétation d'orthophotoplans, a permis de cartographier à l'échelle 1/25 000^{ème} des zones humides supérieures à 1000 m². L'inventaire a également identifié le type de zones humides recensées.



Cet inventaire révèle que :

- 9% du territoire est recouvert par des zones à dominante humide ;
- le caractère humide est confirmé, dans 92 % des cas ;
- le critère de « typologie » est en adéquation, dans 90 % des cas, avec d'autres inventaires de terrain réalisés sur le territoire.

● État des lieux de la lutte contre les plantes envahissantes sur le bassin



Avec le concours de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges (ENSIL), un état des lieux de la répartition des plantes envahissantes et de l'organisation des organismes concernés a été réalisé.

Cette étude révèle une forte disparité en matière de suivi et de gestion de ces plantes et un manque de coordination des acteurs.

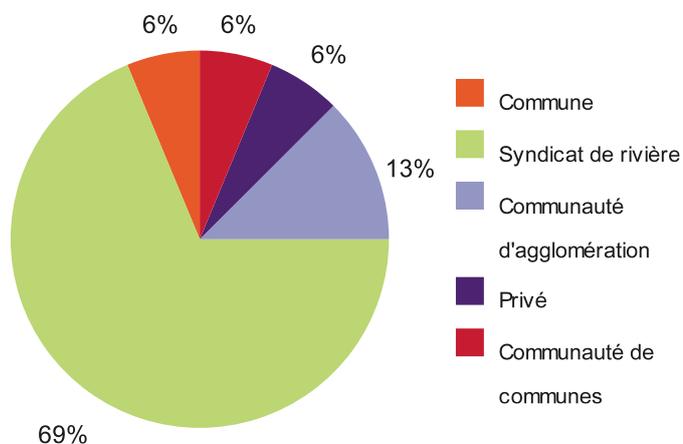
En concertation avec les acteurs concernés, une optimisation de l'organisation actuelle sera proposée en 2009.

3.4. Assistance et conseils aux porteurs de projets

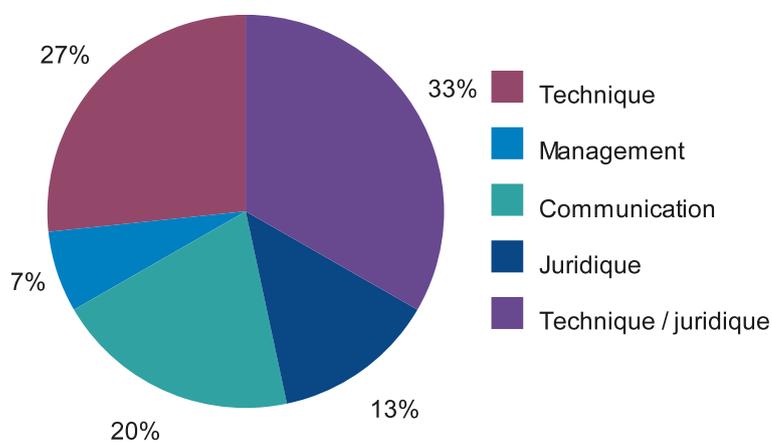
Tout au long de l'année, l'Etablissement a accompagné différents porteurs de projets sur le bassin de la Vienne, dans des domaines variés. L'assistance et les conseils prodigués ont pour but de faciliter la mise en œuvre des actions en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

A titre d'exemple, ces services portent sur l'appui à la rédaction de cahier des charges, à l'organisation d'actions de communication, à l'assistance dans le choix de prestataire...

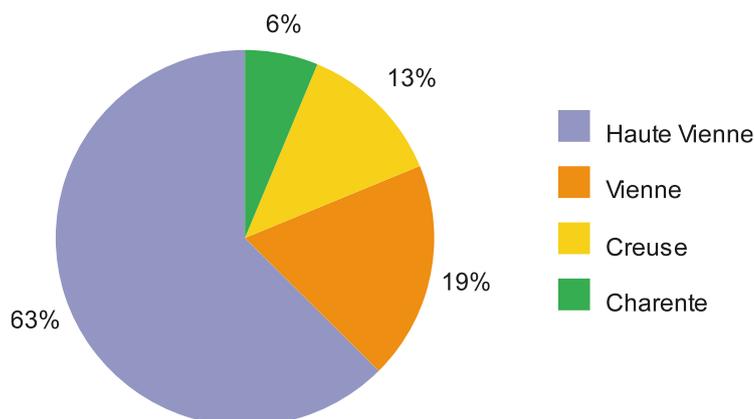
Catégories de bénéficiaires des prestations d'assistance conseil



Domaines de compétences sollicités

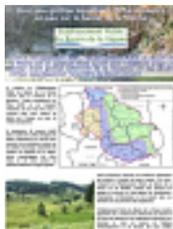


Départements bénéficiaires des prestations d'assistance conseil



3.5. Communication et sensibilisation

● Plaquette de présentation de l'Etablissement



Une plaquette de présentation de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne et de ses missions a été créée et diffusée auprès des acteurs locaux du bassin de la Vienne (communes, communautés de communes, services d'État, syndicats de rivière,...), afin qu'il soit bien identifié comme structure porteuse du SAGE du bassin de la Vienne et comme structure référente en matière de coordination de la gestion de l'eau.

● Newsletter trimestrielle

Une newsletter est diffusée par mail, chaque trimestre, aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours.

● Documentaires France 3 Limousin

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, le 19 mars 2008, le Directeur de l'Etablissement est intervenu sur l'émission « 7 à dire » de France 3 Limousin, sur les thématiques des étangs et de la qualité de l'eau.



Le 22 mars, France 3 Limousin a diffusé un reportage sur les économies d'eau, réalisé avec l'Etablissement.

● Débat public

Dans le cadre de la consultation publique sur l'eau engagée par les agences de l'eau, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne a organisé un débat public le 24 juin 2008. Le débat était structuré suivant quatre grandes thématiques présentées par quatre intervenants (1. Améliorer la qualité des eaux, 2. Repenser les aménagements des cours d'eau, 3. Préserver les zones humides et la biodiversité, 4. Préserver les têtes de bassin). Chaque présentation était suivie par un court exposé de l'Agence de l'Eau présentant les orientations du SDAGE afférentes à la thématique exposée, avant de laisser place au débat.

● Site internet



Afin de se faire connaître et de diffuser de l'information sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne, l'Etablissement a créé un site internet mis en ligne depuis le 24 octobre 2008. Ce site propose notamment un Espace Professionnel destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'Etablissement. (www.eptb-vienne.fr)

● Guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics

La ressource en eau est indispensable à la vie et aux activités humaines, cependant elle subit des tensions qui ne cessent d'augmenter. En période d'étiage les restrictions d'usage sont de plus en plus appliquées et les tensions entre les usages (agriculture, alimentation en eau potable, industrie) deviennent récurrentes.

Par ailleurs, les collectivités du bassin de la Vienne ont fait ressentir leur besoin d'agir en faveur des économies d'eau, afin d'une part de diminuer leurs dépenses, et d'autre part de préserver cette ressource qui se raréfie.

Ainsi, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, a réalisé un guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics, destiné aux collectivités et autres structures publiques relevant de son territoire d'intervention. Ce guide présente principalement les dispositifs hydro-économiques, ainsi qu'une démarche d'économie d'eau.

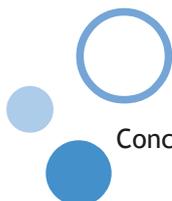


3.6. Suivi et évaluation des procédures

● Tableau de bord du Sage Vienne 2007

En 2008, le tableau de bord du SAGE Vienne comptait 55 descripteurs renseignés sur un total de 66 (dont 3 nouveaux). Les études menées dans le cadre du SAGE Vienne (évaluation de l'intensité des étiages et inventaire des ouvrages transversaux), ainsi que la collaboration de nombreux organismes détenteurs de données, ont permis de renseigner de nombreux indicateurs.





Conception - Réalisation : Etablissement Public du Bassin de la Vienne

**Etablissement Public
du Bassin de la Vienne**

Avec le soutien de :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Crédits des illustrations : Etablissement Public du Bassin de la Vienne,
Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de
Bassin, LOGRAMI, CREN Limousin.





Etablissement Public du Bassin de la Vienne

Etablissement Public du Bassin de la Vienne
3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT

Tel : 05 55 06 39 42
Fax : 05 55 30 17 55
email : epbv@epbv.fr

www.eptb-vienne.fr